



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 31 - FEVRIER 2025

ÉDITORIAL



Cette 31^e édition de Veysonnaz info, dont la première fut l'œuvre du conseil municipal de 2013, s'inscrit dans un contexte particulier puisqu'elle présente pour la première fois depuis des décennies un exécutif communal élu au système proportionnel. Entré en fonction depuis quelques semaines, le collège actuel va siéger pour la législature 2025-2028 et s'atteler à la tâche dans l'inertie des projets déjà aboutis autant que dans ceux encore à l'étude.

Les récentes réalisations et infrastructures ont permis de proposer à la collectivité des services de qualité. Leur maintien et développement font partie intégrante des objectifs fixés par le conseil communal à travers sa planification quadriennale.

En effet, notre réseau d'eau et le projet global du Centre-Village auront la priorité des prochains investissements de même que les routes et chemins communaux. Le financement et le développement de l'ensemble de notre activité touristique, qui fait d'ailleurs l'objet d'une étude à l'échelle cantonale, devra renforcer à court terme le budget lié à la promotion et au développement de notre destination. Par le prélèvement des taxes à ses propres utilisateurs et prestataires, notre principale activité économique peut garantir un budget de fonctionnement adéquat et lui apporter une plus-value essentielle.

Les notions de qualité de vie et de situation privilégiée ont fréquemment été citées dans cette brochure par la plume des élus qui ont occupés les fauteuils de l'exécutif. Un petit territoire, sur lequel sont établis une population de 620 résidents permanents et 4500 hôtes potentiels implique des collaborations avec les communes voisines dont la mutualisation des services influence directement le bon fonctionnement du ménage communal.

Nous nous trouvons à un moment charnière qui devrait nous pousser encore plus à connaître notre histoire et maintenir les traditions d'un art de vivre sain et valorisant. En le faisant, aujourd'hui plus que jamais, nous serions en phase avec ce que notre héritage nous offre sur un plateau. Notre patrimoine culturel et économique a une valeur inestimable tant en qualité de vie qu'en relations humaines.

À l'image de nos concitoyens qui ont proposé leur concours au sein des commissions communales, la chose publique est l'œuvre de toutes et tous, car c'est bien en croisant expériences et compétences, que les projets peuvent avancer et servir au mieux l'intérêt général.

En attendant de vous rencontrer lors de la première assemblée primaire de cette législature, je vous propose de parcourir cette brochure qui vous présente entre autres, les comptes et budgets pour l'exercice à venir ainsi que les informations relatives aux activités communales.

Organisation législature 2025-2028	2
Présentation des dicastères	3
Convocation assemblée primaire de la municipalité	7
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024	7
Message du conseil municipal à l'assemblée primaire concernant le budget 2025 de la municipalité de Veysonnaz	9
Plan financier	16
Convocation assemblée primaire de la bourgeoisie	17
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 juin 2024	17
Budget bourgeoisie 2025	18
Dossier «Administration générale»	19
Dossier «Solidarité et entraide»	21
Dossier «Mobilité et trafic»	22
Remerciement	24

SOMMAIRE



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYSONNAZ, JEAN-ÉDOUARD FRAGNIÈRE, PRÉSIDENT

ORGANISATION LÉGISLATURE 2025-2028

CONSEIL COMMUNAL



JEAN-ÉDOUARD FRAGNIÈRE
PRÉSIDENT
je.fragniere@veysonnaz.org

- Administration Générale
- Relations intercommunales
- Communication & information
- Projets communaux
- Sécurité
- Agriculture et Forêts



SANDRA PITTELOUD
CONSEILLÈRE
s.pitteloud@veysonnaz.org

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre – Taxes cadastrales



ARNAUD FRAGNIÈRE
VICE-PRÉSIDENT
a.fragniere@veysonnaz.org

- Travaux publics
- Environnement
- Energie



CATHERINE FOURNIER
CONSEILLÈRE
c.fournier@veysonnaz.org

- Économie et tourisme
- Finances
- Tribunal de police



LAURENCE FOURNIER
CONSEILLÈRE
l.fournier@veysonnaz.org

- Formation
- Culture, Loisirs et Culte
- Santé
- Enfants, jeunesse, famille, personnes âgées

JUGE ET VICE-JUGE



ISABELLE SIEGENTHALER
JUGE
juge@veysonnaz.org

Adresse postale
Commune de Veysonnaz
À l'attention du Juge de Commune
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz



SARAH JURISCH-PRAZ
VICE-JUGE
vice-juge@veysonnaz.org



PRÉSENTATION DES DICASTÈRES

DICASTÈRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE + SÉCURITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'administration générale regroupe les activités essentielles au bon fonctionnement de notre commune, en assurant la coordination entre les différents dicastères, services et le conseil communal. Le personnel administratif joue un rôle clé, que ce soit par l'accueil, la gestion des documents officiels ou le suivi des projets. Ce travail garantit l'efficacité des processus internes et un service de qualité pour les citoyens.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité relève de la souveraineté cantonale, mais la commune applique les règlements et collabore avec les forces de police, les services de secours et les instances cantonales pour répondre aux besoins locaux. Elle veille aussi à la maintenance des infrastructures de sécurité telles que l'éclairage public et la signalisation routière. La commune travaille actuellement à une nouvelle coordination avec la police intercommunale et le service du feu afin d'améliorer et pérenniser l'efficacité des interventions sur le territoire.

AGRICULTURE

Les espaces ruraux et agricoles, véritables atouts pour la qualité de vie locale, bénéficient d'une attention particulière. La commission dédiée œuvre à la préservation et au développement de ces espaces en recherchant des subventions auprès du canton et de la Confédération. Parmi les actions menées, citons :

- L'amélioration des chemins agricoles et forestiers
- La gestion et protection des zones naturelles
- Le développement d'infrastructures agricoles modernes
- La valorisation des produits locaux

Ces projets sont élaborés en collaboration avec les acteurs du milieu rural pour répondre aux besoins communaux tout en respectant les exigences écologiques et réglementaires.

DICASTÈRE FORMATION, CULTURE, SANTÉ ET SOCIAL

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES AÎNÉS

La Commission des Aînés a pour mission de favoriser le bien-être et le lien social des aînés de notre commune en organisant des moments de convivialité et de partage tout au long de l'année.

Parmi les événements phares, nous avons le plaisir de proposer chaque année **l'organisation du Noël des Aînés**, une belle occasion de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et festive. Ce moment permet à chacun de profiter d'un repas convivial, d'animations et de surprises pour célébrer les fêtes de fin d'année ensemble.

Dans la mesure du possible, au printemps ou en été, nous organisons également **une sortie** qui permet aux aînés de découvrir de nouveaux horizons, de partager des instants agréables et de profiter d'un moment de détente en toute convivialité. Que ce soit une excursion culturelle, une balade en pleine nature ou une visite touristique, cette sortie est toujours très appréciée.

NOUVELLE COMMISSION CULTURE ET LOISIRS

Le nouveau conseil communal a souhaité mettre en place une **nouvelle Commission Culture et Loisirs**, un espace de réflexion et d'action destiné à enrichir la vie culturelle et les loisirs de notre communauté. Cette commission se veut un **lieu d'échange et de collaboration** entre différents acteurs du monde artistique, de la jeunesse et de l'enseignement, afin de favoriser des interactions dynamiques et innovantes.

DES PROJETS À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Nous souhaitons que cette commission soit un **laboratoire d'idées** où chacun puisse s'exprimer et contribuer. Par exemple :

- Organiser des **rencontres culturelles et artistiques** ouvertes à tous
- Proposer des activités intergénérationnelles
- Imaginer de nouveaux espaces d'expression
- Concevoir des **événements collaboratifs**
- ...

Ensemble, nous ferons de la culture et des loisirs un vecteur de lien social, de créativité et d'épanouissement pour notre territoire.

DICASTÈRE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

La **commission des travaux publics – environnement – énergie** joue un rôle essentiel dans la gestion, l'entretien, la modernisation et le développement des infrastructures communales.

Elle est en charge en premier lieu de l'entretien et la maintenance des voiries communales, routes, places de stationnement, trottoirs et chemins, pour y garantir le confort, la propreté et la sécurité. Parmi les principales activités accomplies par l'équipe des travaux publics, on peut citer le fauchage, le nettoyage et l'entretien courant de ces zones. En période hivernale, il s'agit également d'y assurer le déneigement et le salage.

Dans ce domaine, l'étude du réaménagement de la rue du centre village constitue certainement un projet phare pour l'avenir de notre commune, visant à moderniser les infrastructures vieillissantes, améliorer l'accessibilité et la cohabitation entre les différents usagers du domaine public, renforcer l'attractivité et la convivialité de notre village, tout en tenant compte des attentes des différents acteurs locaux.

Le champ d'intervention de cette commission englobe également la gestion des réseaux souterrains, à savoir l'alimentation en eau potable, les eaux usées, les eaux claires et l'eau d'irrigation, en veillant à leur bon fonctionnement et à leur modernisation. Le réseau d'eau potable requiert à ce titre une surveillance accrue et des investissements réguliers pour garantir le respect des exigences légales et sanitaires. Pour ce faire, la commune de Veysonnaz externalise la gestion de son réseau et sa surveillance auprès de la société Oiken SA. Lors de cette législature, ce secteur nécessitera des investissements conséquents pour l'assainissement de certains ouvrages de captation et de rétention, ainsi que pour l'alimentation du village de Beauperrier en eau potable et la gestion de ses eaux usées.

La thématique de l'environnement aborde quant à elle les aspects en lien avec la gestion des déchets, plus précisément de l'écopoint et des poubelles publiques. L'entretien des espaces verts et des aménagements floraux occupe également l'équipe des travaux publics, qui embellissent notre village et offrent une magnifique carte de visite à nos hôtes.



Le domaine de l'énergie n'est pas en reste avec le chauffage à distance (CAD) en cours de réalisation, auquel la commune de Veysonnaz collabore activement avec Oiken SA, maître d'ouvrage du projet. La future centrale sera alimentée en pellets et plaquettes de bois fournis directement par le triage forestier du Cône de Thyon. Cette installation, une fois achevée, sera raccordée à une quarantaine de bâtiments situés en zone station. Ce projet ambitieux illustre l'engagement de la commune pour un avenir durable, tout en renforçant notre indépendance énergétique en valorisant les ressources locales.

En conclusion, les enjeux relatifs à cette commission sont majeurs. Bien qu'ils nécessitent souvent des investissements financiers conséquents, ils visent au quotidien l'amélioration des infrastructures communales pour le confort, la sécurité et la qualité de vie des citoyennes et citoyens de la commune.

DICASTÈRE TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

La Commission des constructions joue un rôle essentiel dans la planification et le suivi des projets de construction sur le territoire communal. Elle veille au respect des règlements en matière d'aménagement du territoire et de construction, et assure l'évaluation de la valeur cadastrale des bâtiments.

MISSIONS ET PROJETS EN COURS

La mission principale de la commission est la gestion des permis de construire et la police des constructions. S'ajoute à cela un travail important sur la mise à jour du plan d'aménagement des zones et du règlement communal des constructions et des zones.

Ces deux éléments ont déjà fait l'objet d'un développement approfondi par le conseil précédent.

Les principes de base de l'aménagement de notre territoire ont été présentés à la population en février 2024.

Les axes de réflexion présentés alors, basés sur l'analyse des éléments de paysage à préserver, les chemins et voies de circulation, la mobilité douce, la préservation du bâti et des zones constructibles ont abouti à l'élaboration du nouveau plan de zones de la commune.

Il appartient à présent à la nouvelle commission, de le finaliser. Ce plan d'aménagement, sera joint au nouveau règlement communal des constructions et des zones, lui aussi en cours de finalisation. Cependant, il doit également être adapté en parallèlement à l'étude du plan de zones.

Le dossier sera ensuite transmis au service du développement territorial du canton pour examen préalable. La version finale pourra enfin être élaborée puis soumise aux citoyens de notre commune.

Un autre défi de la commission sera, conjointement à la commission travaux publics et environnement, de poser les bases de la réflexion sur l'aménagement de la rue Centre Village. Ce nouveau projet répond aux objectifs de l'agglomération Valais central qui sont d'offrir un cadre de vie de qualité pour la population et de garantir l'attractivité économique de la région. Il fera donc partie des projets déposés à Berne en mars 2025 et pourra ainsi bénéficier de subventions fédérales, pour une réalisation à partir de 2028.

De nombreux sujets passionnants nous attendent, et nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe compétente et engagée pour mener à bien ces projets.

DICASTÈRE FINANCE, ÉCONOMIE ET TOURISME

COMMISSION TOURISME

Le tourisme représente une dimension importante de l'économie locale. D'ailleurs l'implication de la commune en matière de stratégie touristique est essentielle. Le tourisme à Veysonnaz est actuellement principalement axé sur une offre hivernale. Bien que le ski à Veysonnaz ne soit pas immédiatement menacé (en raison de l'altitude des pistes), il est important de prendre en compte la dimension du changement climatique dans la définition de la stratégie touristique.

À l'avenir, il faudra intégrer le développement durable à la stratégie touristique de la Commune, en favorisant par exemple le tourisme 4 saisons ou l'agritourisme. Concrètement, cela pourrait se traduire par :

- Des pistes cyclables et/ou de VTT
- Des chemins pédestres accessibles aussi aux personnes à mobilité réduite (entre les différents « étages » de la commune)
- Une offre renforcée de liaisons de transports publics associées à des randonnées (sur le modèle de la navette des bisesses)
- Des projets de valorisation du patrimoine barlouka (chemins à thèmes par exemple)
- Des activités en cas de mauvais temps
- Des relations avec les autres destinations touristiques du Valais central.

Le rôle de cette commission sera de faire le lien entre l'opérationnel et les autorités communales, qui représentent la population, afin de promouvoir au mieux la destination touristique « Veysonnaz » dans l'intérêt de la population.

De nombreux défis attendent cette commission afin de promouvoir et dynamiser cette part importante de l'économie locale.

COMMISSION FINANCES

Dans une petite commune où la marge d'autofinancement est basse, une bonne gestion des deniers publics est d'autant plus importante.

Le but de cette commission sera de réfléchir à la meilleure allocation possible des ressources à disposition. À cet effet, les personnes qui composent la commission auront pour tâches de proposer une utilisation des fonds à disposition pour obtenir les meilleurs rapports coûts / bénéfices sans endetter la Commune plus qu'elle ne peut le supporter.

De plus, elle devra veiller à garder un bon équilibre entre la promotion du tourisme, de la station ainsi que du village. De nombreux défis en matière d'infrastructures attendent la prochaine législature. La commission des finances aura un rôle crucial pour permettre au plus grand nombre de projets d'être concrétisés.

La commission des finances devra maintenir et renforcer les liens avec les alliés que sont les communes alentours avec qui elle a conclu des conventions dans le but de rassembler les forces à disposition et proposer de meilleurs services aux citoyens.

Elle se tient à la disposition des citoyens qui souhaitent obtenir un financement pour réaliser un projet dans l'intérêt commun.

La commission des finances a la chance de pouvoir compter sur des spécialistes en matière comptable et financière.



CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Assemblée primaire de la **Municipalité de Veysonnaz** est convoquée le
JEUDI 20 FÉVRIER 2025 À 19H 10 À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024 ;
3. Présentation de l'organisation communale 2025-2028 ;
4. Présentation du budget 2025 et approbation ;
5. Planification financière 2026-2028 ;
6. Taux fiscaux 2025, informations et décisions ;
7. Nomination de l'organe de contrôle 2025-2028 ;
8. Divers.

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org.

Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2024

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 10 précise, M. le président Patrick Lathion ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (32) ainsi qu'au Conseil communal. Il annonce l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller communal et salue la présence de M. Gaëtan Brigante, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur responsable agréé.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes (LCo), l'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 29.

Le président désigne M^{me} Brigitte Michielsen et M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateurs.

Il présente l'ordre du jour qui prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2023
3. Lecture des comptes communaux 2023
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2023
6. Prolongation des zones réservées
7. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme adopté. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12.12.2023

Le président informe que le protocole de la dernière assemblée du 12 décembre 2023 a été publié intégralement sur le site inter-

net de la commune et insérée dans la brochure Veysonnaz Infos N° 29. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation. Une lecture n'est donc plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

Le président adresse ses remerciements à son auteur, M. Michel Fragnière, pour sa rédaction.

LECTURE DES COMPTES COMMUNAUX 2023

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2023, analysés et approuvés par le Conseil communal en séance du 21 mai 2024, qui bouclent avec les principaux résultats suivants :

COMPTES DE RÉSULTATS

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 5'264'625.61** et un total de charges financières de **Fr. 4'864'222.72** le compte de résultats dégage une **marge d'autofinancement**

de Fr. 400'402.89 en légère diminution de 2.07% par rapport au compte 2022. Avec une augmentation de 14.91% des charges financières et de 13.42% des revenus financiers, les résultats ont pu conserver une certaine stabilité ce qui a permis d'assurer une marge d'autofinancement correspondant à une moyenne annuelle des derniers exercices.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 460'950.68, en augmentation de 21.21%, des attributions pour Fr. 106'629.97 et des prélèvements pour Fr. 544'316.10 sur les différents fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 377'138.34.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 1'910'864.94 et un total de recettes de Fr. 678'193.35, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 1'232'671.59.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La marge d'autofinancement de Fr. 400'402.89 ne couvrant qu'à hauteur de 33% les investissements nets de 1'232'671.59, il en résulte une insuffisance de financement de Fr. 832'268.70. En augmentation de l'excédent de revenus de Fr. 213'086.38, la fortune passe de Fr. 3'423'639.21 au 31.12.2022 à Fr. 3'800'777.25 au 31.12.2023.

Du fait de ces résultats, la dette nette par habitant passe de Fr. 1'158.- au 31.12.2022 à Fr. 2'547.- au 31.12.2023.

CONCLUSION

Dans un contexte relativement compliqué, le compte 2023 enregistre malgré tout une stabilité par rapport à l'exercice 2022 avec une très légère diminution de la marge d'autofinancement de 2%. Malgré la hausse des coûts liés au renchérissement et à l'augmentation des prix, la majorité des investissements prévus au budget a pu être réalisée. Des recettes fiscales exceptionnelles ont permis de maintenir une marge d'autofinancement à hauteur de Fr. 400'000.- environ. Au terme de cette présentation, aucune question ou remarque n'est formulée par l'Assemblée.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2024, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2023 de la Municipalité tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

APPROBATION

DES COMPTES COMMUNAUX 2023

Sans nouvelle demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels 2023.

Soumis au vote par main levée, l'assemblée adopte les comptes 2023 de la Municipalité de Veysonnaz, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

PROLONGATIONS DES ZONES RÉSERVÉES

Le Conseil municipal de Veysonnaz avait décrété le 25 novembre 2019 de mettre en zones réservées, pour une durée de 5 ans, une partie des zones à bâtir spécifiquement destinées à l'habitat selon le plan déposé et mis à l'enquête publique.

L'échéance de ces zones étant fixée au 29 novembre 2024, seule l'Assemblée primaire peut prolonger ces zones réservées pour une nouvelle durée de 3 ans au maximum.

La commune de Veysonnaz a aujourd'hui avancé dans son projet de révision globale du plan des zones et règlements communal des constructions. En effet, selon la procédure légale (art. 33 ss LcAT), pour une révision globale d'un PAZ-RCCZ, la commune a déjà réalisé une information publique en février 2024 afin de prendre connaissance des avis des

citoyens et propriétaires sur ce dossier. De plus, la commune prévoit de déposer avant la fin de l'année 2024 l'avant-projet de plan des zones et règlement des constructions auprès des services de l'Etat du Valais pour l'avis de principe (analyse légale du projet).

Pour cet avant-projet, la commune a dû réaliser, outre le plan et le règlement, plusieurs études complémentaires, notamment concernant les aspects en lien avec la nature et le paysage, les dangers naturels, les équipements, le patrimoine bâti, etc.

Comme exigé par la loi, le Conseil municipal a tout mis en œuvre pour que ces zones ne se prolongent pas plus que nécessaire. Toutefois, il est encore indispensable que ces zones puissent se poursuivre le temps de l'analyse par le canton et pour la mise à l'enquête publique qui devrait intervenir en 2025, et ceci jusqu'à l'homologation par le Conseil d'Etat, que la commune espère pour 2026.

Le Conseil municipal demande donc que l'Assemblée primaire prolonge les zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

Cette décision prendra effet lors d'une nouvelle publication aux piliers publics le 19 juin 2024 pour une durée de 30 jours. Pendant cette période, les propriétaires pourront encore pour faire valoir leurs droits d'opposition.

Sans demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur cette demande de prolongation.

Soumis au vote par main levée, l'assemblée valide, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, la prolongation des zones réservées décrétées en 2019 pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

DIVERS

Une citoyenne remercie le Conseil communal pour avoir réexaminé le concept de stationnement en station suite aux retours d'expérience des usagers durant l'hiver 2023-



2024 et d'offrir la gratuité du stationnement hors période hivernale. Elle demande toutefois de mieux informer les usagers, notamment en couvrant les horodateurs et en posant une signalisation adéquate.

Le président lui répond que les variations des besoins des usagers ont été pris en compte après cette première période d'utilisation. Une étude a démontré que des changements étaient nécessaires. Le Conseil communal a ainsi décidé notamment de porter de 3 à 4 h. la durée de stationnement dans le centre de station tout en offrant la gratuité des 30 premières minutes. En soirée, entre 19 h et 24 h, le tarif a

été baissé de Fr. 1.– à Fr. 0,20 l'heure pour favoriser la fréquentation des établissements publics. La procédure pour le changement de signalisation entre les périodes de saison et hors-saison nécessite l'aval de la Commission cantonale de signalisation routière du canton du Valais. Actuellement, cette procédure est en cours de traitement. La nouvelle signalisation sera posée dès son homologation. Au niveau des horodateurs, il n'est pas recommandé de les couvrir mais une indication digitale annonce la gratuité du parcage et la pose d'un disque de stationnement.

Une autre citoyenne demande des renseignements sur la durée du parcage auxquels le président lui apporte les informations désirées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie une dernière fois les nombreuses citoyennes et citoyens présents pour leur participation attentive et lève officiellement la séance à 20 h.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle afin de partager un apéritif.

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE CONCERNANT LE BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE VEYSONNAZ

Conformément à l'article 7, alinéa 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2025 de la Municipalité. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier 2025.

APERÇU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de Fr. 4'544'281.– et un total de charges financières de Fr. 3'984'486.– le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 559'795.– en diminution de 4.83% par rapport au budget 2024.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 503'450.– des attributions pour Fr. 51'870.– et aucun prélèvement sur les financements spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 4'475.– en diminution par rapport au budget 2024.

COMPTE DE RÉSULTATS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
Charges financières	4'864'223.00	4'089'268.00	3'984'486.00	-104'782.00	-2.56%
Revenus financiers	5'264'626.00	4'674'729.00	4'544'281.00	-130'448.00	-2.79%
Marge d'autofinancement	400'403.00	585'461.00	559'795.00	-25'666.00	-4.83%
Amortissements planifiés	460'951.00	476'895.00	503'450.00	+26'555.00	+5.57%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'630.00	183'000.00	51'870.00	-131'130.00	-71.66%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316.00	150'000.00	0.00	-150'000.00	-100.00%
EXCÉDENT DE CHARGES					
Excédent de revenus	377'138.00	75'566.00	4'475.00	-71'091.00	-94.08%

COMPTES DE RÉSULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, sont en légère diminution entre le budget 2024 et le budget 2025. Ils ont diminué de **Fr. 210'057.-**, soit 4.97%. Les revenus d'exploitation diminuent de **Fr. 289'918.-** soit 6.74%.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation, prévoit une légère perte de **Fr. 5'695.-** en diminution de **Fr. 79'861.-** par rapport au budget 2024.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) s'améliore en augmentant de **Fr. 8'770.-** provenant des premiers amortissements de

l'emprunt bancaire pour le financement du crédit de la route de Pra.

Le budget 2025 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice de **Fr. 4'475.-** en diminution de **Fr. 71'091.-** par rapport au budget 2024.

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
CHARGES D'EXPLOITATION					
30 Charges de personnel	971'970.60	862'950.00	754'800.00	-108'150.00	-12.53%
31 Charges de biens et services et d'exploitation	1'552'311.46	899'880.00	839'430.00	-60'450.00	-6.72%
33 Amortissements du patrimoine administratif	406'457.69	419'595.00	446'000.00	26'405.00	6.29%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'629.97	183'000.00	51'870.00	-131'130.00	-71.66%
36 Charges de transferts	1'903'925.70	1'863'338.00	1'926'606.00	63'268.00	3.40%
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-
Total des charges d'exploitation	4'941'295.42	4'228'763.00	4'018'706.00	210'057.00-	-4.97%
REVENUS D'EXPLOITATION					
40 Revenus fiscaux	3'601'164.59	3'063'300.00	3'078'300.00	15'000.00	0.49%
41 Patentes et concessions	46'636.10	43'000.00	43'000.00	-	-
42 Taxes	882'768.06	831'600.00	762'000.00	-69'600.00	-8.37%
43 Revenus divers	-	-	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316.10	150'000.00	-	-150'000.00	-100.00%
46 Revenus de transferts	217'362.56	215'029.00	129'711.00	-85'318.00	-39.68%
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	5'292'247.41	4'302'929.00	4'013'011.00	-289'918.00	-6.74%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	350'951.99	74'166.00	-5'695.00	-79'861.00	-107.68%
34 Charges financières	64'881.90	89'600.00	86'200.00	-3'400.00	-3.79%
44 Revenus financiers	91'068.25	91'000.00	96'370.00	5'370.00	5.90%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	26'186.35	1'400.00	10'170.00	8'770.00	626.43%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	377'138.34	75'566.00	4'475.00	-71'091.00	-94.08%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	377'138.34	75'566.00	4'475.00	-71'091.00	-94.08%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL (30)

Les charges de personnel marquent une variation entre les deux exercices budgétaires qui proviennent principalement de la reprise de la gestion de la Bricoline dans le cadre du mandat de prestations à l'ASLAE (Association séduinoise des lieux d'accueil et de l'enfance) depuis le 01.08.2024. Aussi les charges de salaires administratifs sont adaptées en fonction des nouveaux effectifs du secrétariat communal.

BIENS ET SERVICES ET

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (31)

Pour cette rubrique également, la variation provient en partie de la reprise des charges de la Bricoline par l'ASLAE. D'autre part,

les charges communales ont été affinées en fonction des exercices 2023 et des prévisions comptables 2024.

AMORTISSEMENTS

DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Ces amortissements augmentent de 6.29% par les investissements de la route de Pra ainsi que par l'amortissement de divers investissements immatériels (logiciels et lignes directrices du tourisme principalement). Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de Fr. 57'701.30.-.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS

ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (35)

Le budget 2025 ne prévoit pas d'attribution au fond de financement spécial pour les installations touristiques. Ceci explique la diminution de 71.66% de cette ligne de budget. Le solde restant est réparti dans les postes comptables autofinancés.

CHARGES DE TRANSFERTS (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutien à la famille). L'augmentation des coûts de participation au centre de



secours incendie CSI Printse (+7'800.-) et à la Police intercommunale de Nendaz (+30'000.-), contrebalancé par une diminution des coûts à l'Etat-majour en cas de catastrophe Nendaz-Veysonnaz (-13'900.). Le reste des augmentations proviennent des frais cantonaux. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces charges liées.

REVENUS D'EXPLOITATION

REVENUS FISCAUX (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales. Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts (provisions sur la dernière taxation fiscale taxée).

Les impôts à recevoir ont été estimés sur une base prudente, sans optimisme démesuré, et revus légèrement à la hausse. Ils ont été estimés sur la base des chiffres des deux dernières années de taxations 2022 et 2023 et rapprochés avec les projections établies par le canton selon le contexte économique actuel.

PATENTES ET CONCESSIONS (41)

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances

électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA.

TAXES (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en diminution de Fr. 69'600.- ou -8.37%. Cette diminution est majoritairement due au transfert des activités de facturation à l'ASLAE pour la Bricoline.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDSD'ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX (45)

Le budget 2025 ne prévoit pas de prélèvement sur un fond de financement spécial à contrario du budget précédent.

REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en diminution de Fr. 44'000.- ou 39.78%. Cette diminution est majoritairement due au transfert des activités de facturation à l'ASLAE pour la Bricoline.

CHARGES

ET REVENUS FINANCIERS

CHARGES FINANCIÈRES (34)

Les charges financières restent stables depuis le budget 2024.

REVENUS FINANCIERS (44)

Les revenus financiers, composés principalement des revenus des titres, sont en légère augmentation de Fr. 5'370.- ou 5.90%.

COMPTES

DES INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 540'400.- et un total de recettes de Fr. 131'500.-, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 408'900.-.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 540'4000.-. Les recettes d'investissement sont en augmentation de Fr. 131'500.- en fonction des subventions cantonales obtenues.

Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
Dépenses	1'480'322.82	850'000.00	540'400.00	-309'600.00	-36.42%
Recettes	108'278.20	780'000.00	131'500.00	-648'500.00	-83.14%
Investissements nets	1'372'044.62	70'000.00	408'900.00	+378'900.00	+484.14%

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2025 SONT LES SUIVANTS

	INVESTISSEMENTS 2025
Mise à jour des logiciels de gestion communaux	50'000.00
Rénovation chemins communaux	80'000.00
Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village	50'000.00
Rénovation réseau eau potable	100'000.00
Révision du plan de zones	40'000.00
Création des lignes touristiques	40'000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25
50 Immobilisations corporelles	1'783'633.69	745'000.00	355'000.00	-390'000.00
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	97'959.35	40'000.00	90'000.00	+50'000.00
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	29'271.90	65'000.00	95'400.00	+35'400.00
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
Report au bilan	1'910'864.94	850'000.00	540'400.00	-309'600.00
60 Transferts au patrimoine financier	-33'179.35	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-645'014.00	-180'000.00	-99'000.00	-81'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-600'000.00	-32'500.00	-567'500.00
Report au bilan	-6478'193.35	-780'000.00	-131'500.00	-648'500.00
Excédent de dépenses	1'232'671.59	70'000.00	408'900.00	+338'900.00

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement de Fr. 559'795.- couvrant les investissements nets de Fr. 408'900.-, le compte de financement présente excédent de financement de Fr. 150'895.-.

La fortune qui se montait à Fr. 3'800'777.25 au 31.12.2023 passerait à Fr. 3'876'343.- au 31.12.2025 selon les prévisions budgétaires.

La dette brute ou les engagements de Fr. 5'498'211.85 au 31.12.2023 passerait à Fr. 4'831'855.85 au 31.12.2025 en fonction des excédents de financement mentionnées ci-dessus.

FINANCEMENT

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	400'402.89	585'461.00	559'795.00	-25'666.00	-4.38%
Investissements nets	1'232'671.59	70'000.00	408'900.00	+338'900.00	+484.14%
Insuffisance de financement	832'268.70	-	-	-	-
Excédent de financement	-	515'461.00	150'895.00	-	-

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	377'138.25	75'566.00	4'475.00	-71'091.00	-94.08%
Excédent / Découvert du bilan	3'800'777.25	3'876'343.25	3'880'818.25	+ 4'475.00	+0.12%

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25	ÉCART EN %
Variation capitaux de tiers	2'486'212.05	-515'461.00	-150'895.00	+364'566.00	-70.73%
Capitaux de tiers	5'498'211.85	4'982'750.85	4'831'855.85	-150'895.00	-3.03%

CONCLUSION

Le budget 2025 est dans la continuité du budget 2024 et confirme les prévisions de restrictions financières. Les coûts engendrés par le maintien, la rénovation et l'amortissement des infrastructures communales impactent les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2025 boucle toutefois avec un très léger excédent de revenus de Fr. 4'475.-

qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 3'876'343.25 prévue au budget 2024. L'endettement brut commence son inflexion passant de Fr. 4'982'750.85 à Fr. 4'831'855.85 soit une légère diminution de 3.03%.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'Assemblée primaire à approuver le budget 2025 de la Municipalité tel que présenté.



**APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS
ET INVESTISSEMENTS**

		COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'864'222.72	4'089'268.00	3'984'486.00
Revenus financiers	+ CHF	5'264'625.61	4'674'729.00	4'544'281.00
Marge d'autofinancement	= CHF	400'402.89	585'461.00	559'795.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	400'402.89	585'461.00	559'795.00
Amortissements planifiés	- CHF	460'950.68	476'895.00	503'450.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	106'629.97	183'000.00	51'870.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	544'316.10	150'000.00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	377'138.34	75'566.00	4'475.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	1'910'864.94	850'000.00	540'400.00
Recettes	- CHF	678'193.95	780'000.00	131'500.00
Investissements nets	= CHF	1'232'671.59	70'000.00	408'900.00
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	400'402.89	585'461.00	559'795.00
Investissements nets	- CHF	1'232'671.59	70'000.00	408'900.00
Insuffisance de financement	= CHF	832'268.70	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	515'461.00	150'895.00

COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	415'042.45	94'208.61	448'000.00	86'500.00	449'350.00	92'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	214'812.00	71'525.65	246'550.00	47'900.00	264'978.00	64'260.00
2 Formation	648'902.74	48'710.70	581'530.00	63'900.00	610'794.00	42'100.00
3 Culture, sports et loisirs, église	153'969.90	15'708.00	186'550.00	15'500.00	176'760.00	15'500.00
4 Santé	158'144.45	-	166'900.00	-	179'240.00	-
5 Prévoyance sociale	561'026.22	236'854.20	478'550.00	235'200.00	365'540.00	35'600.00
6 Trafic et télécommunications	1'201'502.93	349'990.00	1'153'625.00	389'500.00	1'071'450.00	342'700.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'240'142.35	1'109'050.45	688'600.00	620'438.00	670'380.00	615'800.00
8 Economie publique	689'393.75	632'553.94	649'100.00	576'200.00	597'770.00	518'570.00
9 Finances et impôts	148'866.58	3'250'340.16	149'758.00	2'691'094.00	153'544.00	2'817'751.00
Total des charges et des revenus	5'431'803.37	5'808'941.71	4'749'163.00	4'726'232.00	4'539'806.00	4'544'281.00
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	377'138.34	-	75'566.00	-	4'475.00	-

COMPTE DE RÉSULTATS
DÉTAILLÉ

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	415'042.45	94'208.61	448'000.00	86'500.00	449'350.00	92'000.00
011 Législatif	5'902.05	-	3'000.00	-	3'500.00	-
012 Exécutif	107'280.35	-	101'150.00	-	97'500.00	-
022 Services généraux	286'483.20	90'208.61	327'950.00	82'000.00	332'450.00	86'000.00
029 Immeubles administratifs	15'376.85	4'000.00	15'900.00	4'500.00	15'900.00	6'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	214'812.00	71'525.65	246'550.00	47'900.00	264'978.00	64'260.00
111 Police	59'747.95	19'586.00	53'400.00	2'000.00	79'900.00	17'800.00
120 Justice commune	5'070.90	-	4'050.00	-	4'200.00	-
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	4'695.80	-	4'500.00	-	4'500.00	-
140 Questions juridiques	73'101.65	19'387.25	54'000.00	22'000.00	53'500.00	27'000.00
151 Service du feu, organisation intercommunale	9'653.00	-	99'600.00	23'900.00	105'686.00	19'460.00
162 Dépense civile	4'449.90	-	8'700.00	-	8'700.00	-
163 EMCR	214'812.00	71'525.65	22'300.00	-	8'492.00	-
2 Formation	648'902.74	48'710.70	581'530.00	63'900.00	610'794.00	42'100.00
212 Degré primaire	249'839.55	28'770.00	266'400.00	25'800.00	266'010.00	32'000.00
213 Degré secondaire	219'673.70	14'322.00	158'680.00	34'100.00	180'450.00	4'100.00
217 Bâtiments scolaires	161'846.43	-	136'650.00	-	145'600.00	0.00
220 Écoles spécialisées	3'569.16	-	4'800.00	-	5'434.00	0.00
230 Formation professionnelle initiale	4'986.90	2'493.45	6'000.00	1'500.00	6'000.00	3'000.00
251 École de maturité gymnasiale	6'081.75	3'125.25	6'000.00	2'500.00	6'000.00	3'000.00
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'905.25	-	3'000.00	-	1'300.00	-
3 Culture, sport et loisirs, église	153'969.90	15'708.00	186'550.00	15'500.00	176'760.00	15'500.00
329 Culture, autres	23'966.95	-	22'500.00	-	22'200.00	-
341 Sports	26'679.50	15'708.00	41'050.00	15'500.00	31'560.00	15'500.00
342 Loisirs	15'231.15	-	32'700.00	-	32'700.00	-
350 Église catholique romaine	87'292.30	-	89'000.00	-	89'000.00	-
351 Église réformée évangélique	800.00	-	1'300.00	-	1'300.00	-
4 Santé	158'144.45	-	166'900.00	-	179'240.00	-
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	50'343.90	-	52'000.00	-	58'000.00	-
421 Soins ambulatoires	77'090.00	-	84'800.00	-	91'000.00	-
431 Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	-	-	1'600.00	-	-	-
433 Service médical scolaire	14'577.10	-	12'000.00	-	14'000.00	-
490 Santé publique	16'133.45	-	16'500.00	-	16'240.00	-
5 Prévoyance sociale	561'026.22	236'854.20	478'550.00	235'200.00	365'540.00	35'600.00
512 Réductions de primes	51'074.55	-	55'000.00	-	55'000.00	-
523 Foyers pour invalides	59'807.85	-	60'000.00	-	60'000.00	-
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-	563.45	-	900.00	-	100.00
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	-	-	32'200.00	-	32'200.00	-
535 Prestations de vieillesse	27'679.15	17'028.00	32'000.00	9'800.00	32'000.00	22'000.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	1'135.17	-	2'000.00	-	1'500.00	-
544 Protection de la jeunesse (en général)	20'757.55	-	16'600.00	-	10'500.00	-
545 Prestations aux familles (en général)	313'732.62	203'602.60	230'250.00	211'000.00	125'040.00	-
572 Aide sociale (économique)	50'861.42	15'660.15	44'500.00	13'500.00	43'500.00	13'500.00
574 Fonds cantonal pour l'emploi	-	-	5'000.00	-	4'800.00	-
579 Assistance non mentionné ailleurs	-	-	1'000.00	-	1'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	1'201'502.93	349'990.00	1'153'625.00	389'500.00	1'071'450.00	342'700.00
613 Routes cantonales	211'753.20	8'490.95	191'500.00	20'000.00	142'650.00	12'000.00
615 Routes communales	859'150.03	248'066.95	861'325.00	289'000.00	828'800.00	253'200.00
622 Trafic régional	130'599.70	93'432.10	100'800.00	80'500.00	100'000.00	77'500.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'240'142.35	1'109'050.45	688'600.00	620'438.00	670'380.00	615'800.00
710 Approvisionnement en eau	430'651.70	430'651.70	151'200.00	133'000.00	151'200.00	151'200.00
720 Traitement des eaux usées	342'369.75	342'369.75	134'000.00	146'838.00	134'000.00	134'000.00
730 Gestion des déchets	318'203.10	318'203.10	333'600.00	333'600.00	311'600.00	311'600.00
741 Corrections de cours d'eau	37'977.45	-	5'000.00	-	31'760.00	-
771 Cimetières, crématoires (en général)	24'232.45	5'401.20	8'000.00	1'000.00	8'000.00	1'000.00
790 Aménagement du territoire	86'707.90	12'424.70	56'800.00	6'000.00	33'820.00	18'000.00
8 Économie publique	689'393.75	632'553.94	649'100.00	576'200.00	597'770.00	518'570.00
811 Administration, exécution et contrôle	8'946.55	-	12'100.00	-	12'100.00	-
819 Irrigation	19'527.20	-	15'500.00	-	15'500.00	-
820 Sylviculture	-	-	1'000.00	-	1'000.00	-
840 Tourisme	660'920.00	616'443.94	620'500.00	576'200.00	563'270.00	513'200.00
870 Électricité	-	16'110.00	-	-	5'900.00	5'370.00
9 Finances et impôts	148'866.58	3'250'340.16	149'758.00	2'691'094.00	153'544.00	2'817'751.00
910 Impôts personnes physiques	59'971.58	2'873'555.80	41'000.00	2'331'700.00	51'000.00	2'405'300.00
911 Impôts personnes morales	785.10	177'898.75	3'000.00	165'000.00	3'000.00	178'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	23'228.00	37'403.00	16'158.00	37'844.00	13'344.00	34'701.00
950 Quotes-parts, autres	-	47'500.26	-	43'850.00	-	43'850.00
961 Intérêts	64'881.90	85'047.70	89'600.00	70'000.00	86'200.00	126'200.00
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	-	-	-	42'000.00	-	29'000.00
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	-	498.05	-	700.00	-	700.00
Total des charges et des revenus	5'431'803.37	5'808'941.71	4'749'163.00	4'749'163.00	4'539'806.00	4'544'281.00
Excédents de revenus	377'138.34	-	75'566.00	-	4'475.00	-



COMPTES DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	50'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	30'000.00	9'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
4 Santé	-	-	20'000.00	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	748'939.49	-	545'000.00	700'000.00	245'400.00	25'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	932'493.20	595'014.00	165'000.00	40'000.00	160'000.00	90'000.00
8 Economie publique	178'343.00	50'000.00	-	-	55'000.00	7'500.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'910'864.94	678'193.35	850'000.00	780'000.00	540'400.00	131'500.00
Excédent de dépenses	-	1'232'671.59	-	70'000.00	-	408'900.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

COMPTES DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	50'000.00	-
022 Services généraux	-	-	-	-	50'000.00	-
2 Formation	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	30'000.00	9'000.00
217 Bâtiments scolaires	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	30'000.00	9'000.00
3 Culture, sport et loisirs, église	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
329 Culture, autres	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
4 Santé	-	-	20'000.00	-	-	-
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	-	-	20'000.00	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	748'939.49	-	545'000.00	700'000.00	245'400.00	25'000.00
613 Routes cantonales	17'886.10	-	25'000.00	-	75'400.00	-
615 Routes communales	731'053.39	-	520'000.00	700'000.00	170'000.00	25'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	932'493.20	595'014.00	165'000.00	40'000.00	160'000.00	90'000.00
710 Approvisionnement en eau	167'135.40	316'828.75	105'000.00	20'000.00	100'000.00	20'000.00
720 Traitement des eaux usées	155'357.45	252'952.70	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
741 Corrections de cours d'eau	512'041.00	25'232.55	-	-	-	-
790 Aménagement du territoire	97'959.35	-	40'000.00	-	40'000.00	50'000.00
8 Economie publique	178'343.00	50'000.00	-	-	55'000.00	7'500.00
840 Tourisme	178'343.00	50'000.00	-	-	55'000.00	7'500.00
Total des dépenses et des recettes	1'910'864.94	645'014.00	850'000.00	780'000.00	540'400.00	131'500.00
Excédents de dépenses	-	1'232'671.59	-	70'000.00	-	408'900.00

PLAN FINANCIER

PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total des charges financières	4'864'223	4'089'268	3'984'486	3'990'000	3'995'000	4'000'000	
Total des revenus financiers	5'264'626	4'674'729	4'544'281	4'550'000	4'555'000	4'560'000	
Marge d'autofinancement	400'403	585'461	559'795	560'000	560'000	560'000	
Amortissements planifiés	460'951	476'895	503'450	490'000	475'000	460'000	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'630	183'000	51'870	50'000	50'000	50'000	
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	106'630	183'000	51'870	50'000	50'000	50'000	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316	150'000	-	-	-	-	
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	544'316	150'000	-	-	-	-	
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	
Excédent revenus (+) charges (-)	377'138	75'566	4'475	20'000	35'000	50'000	

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total des dépenses	1'910'865	850'000	540'400	320'000	240'000	1'135'000	
Total des recettes	678'193	780'000	131'500	40'000	40'000	426'000	
Investissements nets	1'232'672	70'000	408'900	280'000	200'000	709'000	

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Report des investissements nets	1'232'672	70'000	408'900	280'000	200'000	709'000	
Marge d'autofinancement	400'403	585'461	559'795	560'000	560'000	560'000	
Excédent (+) découvert (-) de financement	-832'269	515'461	150'895	280'000	360'000	-149'000	

MODIFICATION DE LA FORTUNE / DÉCOUVERT	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Excédent revenus (+) charges (-)	377'138	75'566	4'475	20'000	35'000	50'000	
Excédent / Découvert du bilan	3'800'777	3'876'343	3'880'818	3'900'818	3'935'818	3'985'818	

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS	COMPTE	BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Variation capitaux de tiers	832'269	-515'461	-150'895	-280'000	-360'000	149'000	
Capitaux de tiers	5'498'212	4'982'751	4'831'856	4'551'856	4'191'856	4'340'856	



CONVOCACTION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la **Bourgeoisie de Veysonnaz** est convoquée le
JEUDI 20 FÉVRIER 2025 À 19H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole :
ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024 ;
3. Présentation du budget 2025 et approbation ;
4. Divers.

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org.

Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 17 JUIN 2024

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeois. Il annonce l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller bourgeois et salue la présence de M. Gaëtan Brigante, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur responsable agréé.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes (LCo), l'assemblée bourgeoise a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 29.

Le président désigne M^{me} Brigitte Michielsen et M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateurs.

Il présente son ordre du jour qui prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2023
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2023
6. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme adopté. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12.12.2023

Le président informe que le protocole de la dernière assemblée du 12 décembre 2023 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et insérée dans la brochure Veysonnaz Infos N° 29. Il a donc été

soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation. Une lecture n'est donc plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

Le président adresse ses remerciements à son auteur, M. Michel Fragnière, pour sa rédaction.

LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2023

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable par rapport aux exercices précédents.

L'excédent de revenus de l'exercice au niveau du fonctionnement se chiffrent à Fr. 2'940.-, qui reporté au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 187'151.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bour-

geoisial en séance du 21 mai 2024 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2024, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2023 de la Bourgeoisie tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

APPROBATION

DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2023

Sans demande de paroles ou de questions, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée bourgeoisiale est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels.

Soumis au vote par main levée, à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents, l'assemblée adopte les comptes 2023 de la Bourgeoisie de Veysonnaz tels que présentés et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

DIVERS

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.

BUDGET BOURGEOISIE 2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	EXERCICE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025
DÉPENSES			
Frais de gestion	60.00	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00	2'940.00
Total des dépenses	3'000.00	3'000.00	3'000.00
RÉCETTES			
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00	0.00
Total des recettes	3'000.00	3'000.00	3'000.00

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement prévu en 2025.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

FINANCEMENT	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

MODIFICATION DE LA FORTUNE	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	187'151.15	190'091.15	193'031'15	2'940.00

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS	COMPTE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ÉCART B2024-B25
Variation capitaux de tiers	-	-	-	-
Capitaux de tiers	-	-	-	-



DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

DÉPART DE COLLABORATEURS : NOS REMERCIEMENTS SINCÈRES

La commune de Veysonnaz tient à exprimer sa reconnaissance envers **Monsieur Christophe Friggieri**, responsable du service technique, et **Monsieur Yoann Sierro**, employé des travaux publics, qui quittent leurs fonctions après plusieurs années de dévouement et de travail exemplaire au service de notre communauté.

Monsieur Christophe Friggieri a assuré la gestion du service technique avec rigueur et professionnalisme durant **six années**. Sous sa direction, de nombreux projets ont vu le jour, contribuant à la modernisation et à l'entretien de nos infrastructures, notamment la rénovation de la Route de Pra suivie avec rigueur. Son esprit d'initiative et ses compétences techniques ont permis d'optimiser le fonctionnement des installations communales, tout en veillant à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé à nos concitoyens.

Monsieur Yoann Sierro a œuvré pendant **quatorze années** au sein des travaux publics, démontrant un engagement pour la collectivité publique. Grâce à son implication, notre commune a pu bénéficier d'infrastructures entretenues et d'interventions rapides en cas de besoin sur une variété de secteurs allant de la voirie, à l'aide aux tâches sociales ou encore les activités touristiques et manifestations.

Le départ de ces deux collaborateurs est une perte notable pour notre commune. Cependant, leur engagement restera visible à travers les nombreux aménagements et améliorations qu'ils ont apportés à notre cadre de vie.

Nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement et leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles aventures, tant professionnelles que personnelles.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers **Monsieur Michel Fragnière**, secrétaire communal de **2002 à 2024**, pour ses **22 années** de service exemplaire. Son rôle a été central dans la gestion administrative de la commune, garantissant la continuité, l'efficacité et le respect des engagements institutionnels.

Sa disponibilité, son professionnalisme et sa connaissance approfondie des dossiers ont été précieux pour l'ensemble du conseil communal et pour les citoyens de Veysonnaz. Nous lui adressons nos remerciements les plus sincères et lui souhaitons une belle et heureuse retraite, entouré de ses proches.



MISE AU CONCOURS

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VEYSONNAZ
MET AU CONCOURS LE POSTE SUIVANT :

RESPONSABLE À 80-100% DU SERVICE TECHNIQUE (H/F)

MISSION GÉNÉRALE

Le titulaire aura comme tâche de gérer l'ensemble des mesures techniques et pratiques relatives au domaine public communal (immeubles et installations communales, réseaux, voirie, domaine routier, itinéraires de loisirs) ainsi que les dossiers de construction.

VOS TÂCHES PRINCIPALES

- Gestion du personnel de service
- Planification et gestion des projets techniques et des chantiers communaux
- Gestion et suivi des dossiers de construction

VOTRE PROFIL

- Formation dans le domaine technique ou autre formation utile à la fonction
- Expériences avérées dans les projets techniques, ainsi que dans le domaine de la construction
- Bonnes dispositions pour le travail administratif, maîtrise des outils informatiques
- Expérience souhaitée dans la gestion (analyse, présentation et élaboration de décision) des dossiers de construction
- Formation de chargé de sécurité en protection incendie serait un atout
- Esprit d'initiative, dynamisme, sens aigu des responsabilités, grande disponibilité et flexibilité, sens du service public et habileté dans les relations humaines
- Autonomie, aptitude à travailler de façon indépendante et à l'aise dans la gestion d'une équipe
- Domicile proche du lieu de travail, idéalement sur le territoire communal

ENTRÉE EN FONCTION

De suite ou date à convenir

Les dossiers complets de candidature seront adressés à l'Administration communale, Rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz, **jusqu'au 28.02.2025**, date du timbre postal faisant foi, avec la mention sur l'enveloppe «Postulation responsable technique».

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VEYSONNAZ
MET AU CONCOURS LE POSTE SUIVANT :

CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS À 100% (H/F)

VOS TÂCHES PRINCIPAL

- Gestion de l'équipe communale des travaux publics
- Planification et organisation des tâches attribuées au travaux publics
- Gestion de l'inventaire, du parc machines et des locaux des travaux publics
- Fait partie intégrante de l'équipe des travaux publics

VOTRE PROFIL

- Formation dans le domaine technique avec CFC ou formation jugée équivalente
- Expérience dans la conduite de travaux et la gestion d'équipe
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et flexibilité
- Motivation pour oeuvrer dans le domaine public, entreprenant et contact agréable
- Titulaire du permis de conduire
- Bonne condition physique
- Domicile proche du lieu de travail, idéalement sur le territoire communal

ENTRÉE EN FONCTION

De suite ou date à convenir

Les dossiers complets de candidature seront adressés à l'Administration communale, Rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz, **jusqu'au 28.02.2025**, date du timbre postal faisant foi, avec la mention sur l'enveloppe «Postulation chef d'équipe des travaux publics».



DOSSIER « SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE »

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE COMMUNE

La commune de Veysonnaz est à la recherche de personnes prêtes à consacrer un peu de leur temps au service de la collectivité. En participant à diverses tâches auxiliaires, les volontaires auront l'occasion de jouer un rôle actif dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au sein de notre village. Cet engagement permet également de renforcer les liens de solidarité et d'entraide entre les habitants.

Parmi les activités envisagées, nous vous proposons de choisir parmi les missions suivantes :

- **Livraison de repas à domicile** : cette mission soutient les personnes âgées ou en difficulté de mobilité. Elle permet d'établir un contact humain précieux et de rompre l'isolement de certains habitants
- **Livraison de repas à la crèche** : les volontaires s'occupent de l'acheminement quotidien des repas destinés aux enfants de la crèche, un service essentiel au bon fonctionnement de cette structure
- **Accompagnement pédibus scolaire** : les accompagnateurs veillent à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école entre l'arrêt de bus et le bâtiment scolaire
- **Gestion de la déchetterie communale** : cette mission consiste à maintenir la déchetterie propre et fonctionnelle, tout en informant les usagers sur les bonnes pratiques de tri

Certaines missions, comme la livraison de repas, peuvent nécessiter d'être titulaire d'un permis de conduire.

Les engagements sont adaptés à la disponibilité de chacun et seront défrayés. Les volontaires peuvent choisir librement les domaines qui les intéressent ainsi que la fréquence de leur participation. Pour manifester votre intérêt ou obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat communal de Veysonnaz par e-mail à info@veysonnaz.org, par courrier, visite au guichet ou par téléphone en indiquant la ou les tâches auxquelles vous pouvez donner de votre temps, vos disponibilités et vos coordonnées de contact.

**S'IMPLIQUER POUR SA COMMUNE, C'EST PARTICIPER AU BIEN-ÊTRE COLLECTIF
ET FAIRE DE VEYSONNAZ UN LIEU ENCORE PLUS CHALEUREUX ET SOLIDAIRE.
REJOIGNEZ-NOUS ET FAITES LA DIFFÉRENCE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE NOTRE VILLAGE!**

DOSSIER « MOBILITÉ ET TRAFIC »

OFFRES DE STATIONNEMENT EN STATION

La commune de Veysonnaz rappelle l'existence du concept de stationnement mis en place pour faciliter l'accès aux commerces, services et infrastructures touristiques :

- **Stationnement de courte durée (30 min à 3 heures)** situé à proximité directe des commerces et services.
- **Stationnement de longue durée (journée ou semaine)** disponible près de la télécabine, route amont de la piste de l'Ours.

Le plan de synthèse ci-après vous permet d'identifier les zones de parcage, le nombre de cases disponibles avec leur régime de stationnement ainsi que les arrêts officiels du bus navette (ski bus) disponible 7 jours sur 7 durant toute la saison d'hiver (voir ci-dessous pour les détails de ses horaires).



LE TABLEAU CI-DESSOUS VOUS INDIQUE LES TARIFS DES PARKINGS PUBLICS PAR ZONE/EMPLACEMENT.

	ROUTE DE PRA	TÉLÉCABINE P1	MAGRAPPÉ P2
Type de stationnement	Public	Public	Public
Régime	Payant avec horodateur	Payant avec horodateur	Payant avec horodateur
Durée maximale	30 min / 3 h	48 h	14 jours

INCRÉMENT	TARIFS (CHF)		
	30 MIN	1 H	1 H
Montant minimal journée	0.50	1.00	1.00
Montant minimal nuit	0.20	1.00	1.00
1 h (00h - 19h)	1.00	1.00	1.00
1 h (19h - 00h)	0.20	1.00	1.00
12 h	Illicite	(forfait) 5.00	(forfait) 2.00
24 h	Illicite	(forfait) 10.00	(forfait) 4.00
48 h	Illicite	20.00	8.00
1 semaine	Illicite	Illicite	20.00

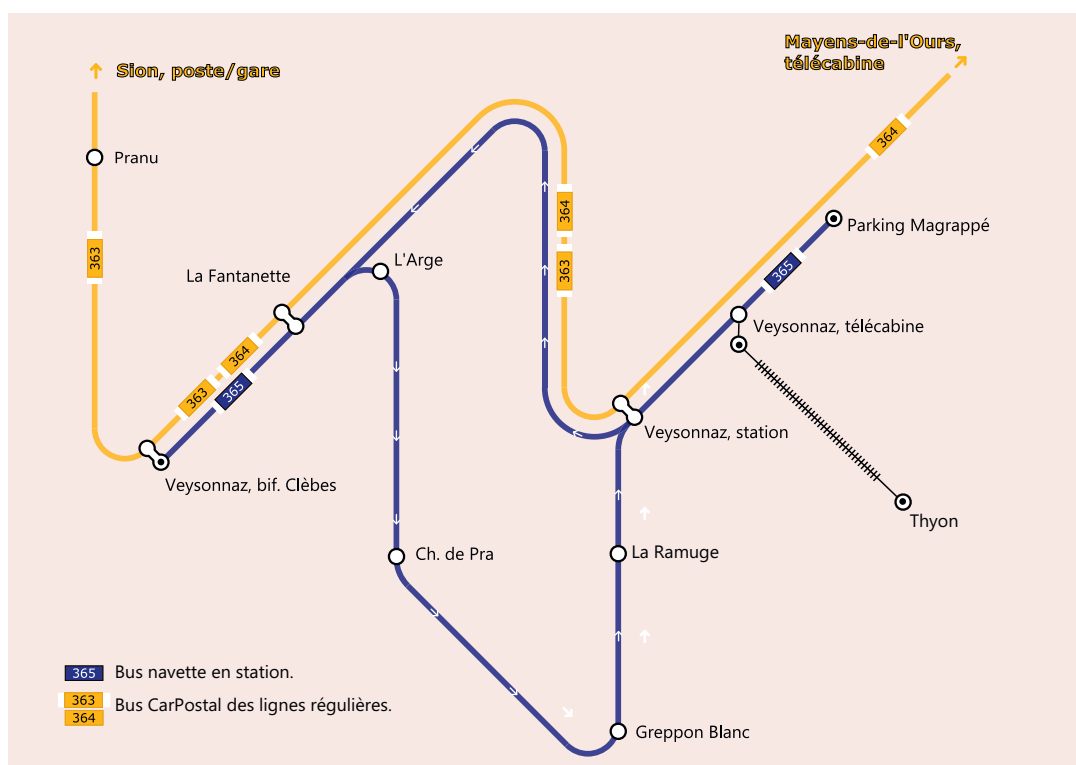
Des horodateurs sont disposés à proximité directe des zones de parking. Des paiements cash (CHF- €), par cartes ou par applications mobiles sont possibles.

Pour consulter les tarifs du parking privés des Grangettes, vous pouvez vous rendre au lien suivant : <https://www.veysonnaz.ch/fr/P75351/parking-des-grangettes>

LE BUS NAVETTE 2024-2025, GRATUIT ET DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7

Depuis l'année dernière, le bus navette est en service 7 jours sur 7, samedis compris. La gratuité est offerte à tous les usagers, qu'ils soient hôtes de passage ou résidents permanents. Le village est desservi par 6 courses journalières du village vers la station. Vous pouvez consulter les horaires et les correspondances pour chaque arrêt via le site ou l'application officielle www.cff.ch.

PLAN DU RÉSEAU DE LA LIGNE 365 «BUS NAVETTE VEYSONNAZ»



HORAIRE DE LA LIGNE 365 «BUS NAVETTE VEYSONNAZ»

Parking Magrappé	08:50	09:20	09:50	10:20	12:50	13:55	15:55	16:20	16:55		
Télécabine	08:52	09:22	09:52	10:22	12:52	13:57	15:57	16:22	16:57		
Station	08:53	09:23	09:53	10:24	12:53	13:58	15:58	16:23	16:58		
Bif. Clèbes	08:30	09:00	10:00	11:00	13:00			16:30			
La Fantanette	08:31	09:01	10:01	11:01	13:01			16:31			
L'Arge	08:32	09:02	09:32	10:02	10:32	11:02	13:02	14:02	16:02	16:32	17:02
Chemin de Pra	08:35	09:05	09:35	10:05	10:35	11:04	13:04	14:04	16:04	16:34	17:04
Greppon Blanc	08:37	09:07	09:37	10:07	10:37	11:07	13:07	14:07	16:07	16:37	17:07
La Ramuge	08:40	09:10	09:40	10:10	10:40	11:10	13:10	14:10	16:10	16:40	17:10
Station	08:41	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	13:11	14:11	16:11	16:41	17:11
Télécabine	08:44	09:14	09:43	10:14	10:44	11:14	13:14	14:14	16:14	16:44	17:14
Parking Magrappé	08:46	09:16	09:46	10:16	10:46	11:16	13:16	14:16	16:16	16:46	17:16

REMERCIEMENT

AUX ANCIENNES AUTORITÉS

Au terme de la législature 2021-2024, le nouveau conseil communal de Veysonnaz souhaite exprimer sa profonde gratitude envers les anciennes autorités pour leur engagement et leur dévouement au service de la collectivité.

Patrick Lathion, vice-président pendant quatre ans, puis président de Commune pendant douze ans, a dirigé notre commune avec détermination, veillant au développement territorial important de Veysonnaz.

David Théoduloz, conseiller pendant quatre ans puis vice-président pendant douze ans, a apporté un soutien précieux dans la gestion des affaires communales durant son mandat, contribuant activement aux projets structurants pour notre communauté.

Dominique Fournier, en qualité de conseiller communal pendant quatre ans, a oeuvré au bien-être de nos concitoyens, notamment dans les domaines de la sécurité publique et des travaux publics.

Nous tenons également à remercier chaleureusement **Olivier Fournier**, juge de commune, et **Jean-Philippe Glassey**, vice-juge de commune, pour leur impartialité et leur engagement à maintenir l'équité et la justice au sein de notre communauté.

Nous tenons à souligner leur dévouement qui a permis de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer la qualité de vie à Veysonnaz. Nous leur adressons nos sincères remerciements et leur souhaitons plein succès dans leurs engagements à venir.

